

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit novembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal de Saint Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **André ARROUCHE**, Maire.

Etaient présents :

Monsieur André ARROUCHE	Maire
Madame Ghislaine COUSTAL	Adjoint
Monsieur Jean-Luc GAZEL	Adjoint
Madame Sylvie VIDAL	Adjoint
Monsieur Laurent CHARRAS	Adjoint

Mesdames et Messieurs : GAZEL Delphine – BOITTIER Cyril - MOLINIER Mégane - CABROL Josian – SOULIGNAC Jacques - FABRE Thomas – SEGONNE CATHALA Pascale – VIDAL Michel - PEYRAS Stéphanie - GIRONA Bruno – MARTINEZ GIL Nadège – LAFON Claude

Absents excusés :

Mr BEZOU Jean Pierre

Procurations :

Mme CAUQUIL PATURAL Viviane à Mr GAZEL Jean-Luc

Madame MOLINIER Mégane est élue secrétaire de séance :

Vote : A l'unanimité

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 22 juillet 2020

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Créances admises en non-valeur et Créances éteintes (point N°4)
- Actualisation des provisions semi-budgétaires (Point N°5)

Vote : A l'unanimité

Monsieur le maire propose l'examen de l'Ordre du jour

1. Convention de servitudes

Monsieur le maire propose de signer une convention de servitudes avec RTE (Réseau de transport d'électricité) pour les parcelles concernées par le tracé de la liaison aérienne 63 000 volts Cazedarnes – Fonclare.

Monsieur le Maire précise que la commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Monsieur le Maire précise que la convention prendra effet à dater de ce jour et est conclue pour la durée de l'ouvrage.

Monsieur le Maire précise qu'une compensation forfaitaire de 150 € sera versée à la commune.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

2. Désignation des représentants à l'agence technique Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Saint-pons de Thomières est adhérente à Hérault Ingénierie.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre la commune dispose d'un siège à l'assemblée générale et propose de désigner un représentant et un suppléant.

Appel à candidature,

M. le Maire propose de désigner :

- le représentant titulaire : Mr Jean-Luc GAZEL
- le représentant suppléant : Mr Bruno GIRONA

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

3. Décisions budgétaires modificatives 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les prévisions inscrites au budget primitif 2020 peuvent être modifiées et donc votées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante (conseil municipal) par des **décisions modificatives**.

Monsieur le Maire précise que les décisions modificatives sont nécessaires pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Fonctionnement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
6228	Divers	3 000,00	- 1 826,00	1 174,00
6811	Dotation aux amortissements	-	1 826,00	1 826,00
6815	Dotations aux provisions pour risques	12 151,00	- 5 000,00	7 151,00
6817	Dotation aux provisions pour dépréciations	-	5 000,00	5 000,00
			0,00	

Investissement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
2152	Installations de voiries	70 000,00	65 000,00	135 000,00
21318	Autres Bâtiments publics	1 578 633,04	- 134 292,00	1 444 341,04
			- 69 292,00	

Recettes			
		Crédits votés au Budget	Décision modificative
1323	Subventions d'investissement - Départements	273 044,42	43 333,00
1641	Emprunts	404 057,00	- 114 451,00
2804131	Amortissements des immobilisations	-	1 826,00
			- 69 292,00

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

4. Créances admises en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non- valeur pour les titres de recettes ayant fait l'objet de poursuites infructueuses sur le budget de l'eau et assainissement pour la somme de 5 353,40 €.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non- valeur au titre des créances éteintes sur le budget de l'eau et assainissement pour la somme de 3 299,01 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non- valeur et les créances éteintes telle que présentée.

Après débat, Propositions adoptées à l'unanimité

5. Actualisation des provisions semi-budgétaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 septembre 2019 qui avait fixé les provisions à constituer sur l'exercice 2019.

Elles avaient été arrêtées compte tenu des informations disponibles à cette date, or, les circonstances ayant changé, Monsieur le Maire propose de modifier les dispositions qui avaient été prises.

La nature des risques ayant évolué une actualisation des provisions s'impose.

Monsieur le Maire propose au conseil de :

- de procéder sur le budget principal à la reprise des provisions précédemment constituées à hauteur de 5 937,50 €.

- de maintenir sur le budget principal la provision de 10 000,00 €

- de maintenir sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement une provision de 20 312 €

- de s'engager à prévoir la dépense aux budgets.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

6. Modification du Tableau des effectifs

Monsieur le maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 décembre 2020.

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 décembre 2020 suite à l'avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique Principal de 2° Classe à 17,5/35°.

Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat.	Durée hebdo.	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Agents occupant un emploi permanent de la filière technique						
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17,50 / 35	1	0	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	17,50 / 35	1	1	0

Monsieur le maire met au vote les modifications du tableau des effectifs à compter du 01 décembre 2020.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

7. Demande de subventions d'investissements

- 7.1 Assainissement route de Narbonne

Monsieur le maire rappelle au conseil le programme de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées route de Narbonne.

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé au maître d'œuvre de revoir le cahier des charges et des études complémentaires ont été demandées afin d'adapter ce cahier des charges pour prendre en compte la partie des habitations donnant côté Jaur.

Monsieur le Maire précise que cette opération a bénéficié à ce jour uniquement d'une aide financière du département. Vu le montant des travaux, Monsieur le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 afin d'être dans la capacité financière de réaliser cette opération.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	291 799,76 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre	23 200 €	CONSEIL GENERAL	110 300 €
		Montant subventionnable HT	
		315 000,00 €	
		Taux en %	
		35%	
		ETAT DETR 2021	141 750 €
		Montant subventionnable HT	
		315 000,00 €	
		Taux en %	
		45%	
		Fonds propres	62 950 €
Total hors Taxes	315 000 €		315 000 €

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

- 7.2 Restauration de la Cathédrale de Saint-pons de Thomières 3^{ème} tranche – FEDER

Monsieur le Maire rappelle au conseil le programme de restauration de la cathédrale et précise que la tranche ferme et la première tranche conditionnelle sont achevées.

Monsieur le Maire précise que la deuxième tranche conditionnelle (tranche N°3) a été lancée et a obtenu des aides du Département, de la DRAC, de la Région.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'aide financière a été déposée au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et qu'il est nécessaire de joindre au dossier une délibération du conseil municipal. Monsieur le Maire présente au conseil le Plan de de financement prévisionnel et propose de donner mandat au maire afin de mener à bien le projet.

[illegible]

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

- 7.3 Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes (FAIC)
Travaux bâtiments et voiries : 1^{ère} et 2^{ème} répartition 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune avait déposé deux demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault au titre du FAIC et précise qu'il est nécessaire de délibérer afin de permettre le versement de ces subventions.

Plan de financement HT			
FAIC 2020 1 ière répartition			
Commune Saint-pons de Thomières			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voiries et bâtiments communaux	62 500,00 €		
		CONSEIL GENERAL	50 000,00 €
		Montant subventionnable HT	
		62 500,00 €	
		Taux en %	
		80%	
		Fonds propres	12 500,00 €
Total HT	62 500,00 €		62 500,00 €
TVA à 20 %	12 500,00 €		
Total TTC	75 000 €		

Plan de financement HT			
FAIC 2020 2 ième répartition			
Commune Saint-pons de Thomières			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux Bâtiments scolaires	50 000,00 €		
		CONSEIL GENERAL	80 000,00 €
		Montant subventionnable HT	
		100 000,00 €	
Travaux de voiries et bâtiments communaux	50 000,00	Taux en %	
		80%	
		Fonds propres	20 000,00 €
Total HT	100 000,00 €		100 000,00 €
TVA à 20 %	20 000,00 €		
Total TTC	120 000 €		

- **7.4 Etude préalable à la restauration de la Façade occidentale de la Cathédrale :**

Monsieur le maire informe le conseil que suite aux recommandations de la DRAC, il est nécessaire et pertinent de lancer une étude préalable. En effet vu que l'échafaudage est déjà en place, le coût de cette étude sera d'autant diminué.

Monsieur le Maire présente au conseil le Plan de de financement prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT					
<u>DEPENSES</u>			<u>FINANCEMENT</u>		
Montants éligibles indiqués en (1)		HT	(Subventions, emprunts, fonds propres...)		
POSTES		MONTANT (€)	ORIGINES		MONTANT (€)
Honoraires		27 184,93 €	Subvention DRAC 50%		15 092,47 €
Imprévues		3 000,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault 30%		9 055,48 €
			Fonds propres		6 036,99 €
TOTAL		30 184,93 €	TOTAL		30 184,93 €
Plan en équilibre les totaux sont égaux					

Monsieur le Maire propose au conseil de lui donner mandat pour déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Département de l'Hérault.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

- 7.5 Aménagement des locaux communaux pour le Centre des finances publiques

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement des locaux communaux pour le maintien du service des finances publiques.

Monsieur le Maire précise que les services de l'état ont demandé la mise en conformité de la sécurité incendie de l'ensemble de la cité administrative où se trouve le futur Centre des Finances Publiques.

Monsieur le Maire précise au conseil que suite à la demande de l'autorisation de travaux concernant le projet d'aménagement des bureaux du Centre des Finances Publiques dans la cité administrative, une réunion de travail a eu lieu avec le bureau de contrôle APAVE et l'Adjudant-chef LALANNE, Préventionniste au SDIS pour définir les travaux à réaliser pour l'isolement coupe-feu du Centre des Finances Publiques.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 et une demande de subvention au Département de l'Hérault

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'Isollement coupe feu	42 600 €		
		CONSEIL GENERAL	18 720,00 €
		Montant subventionnable HT	
		46 800,00 €	
		Taux en %	
		40%	
Honoraires de maîtrise d'œuvre - Isollement courpe feu	4 200,00 €		
		ETAT DETR	18 621,72 €
		Montant subventionnable HT	
		46 800,00 €	
		Taux en %	
		39,79%	
		Fonds propres (emprunt)	9 458,28 €
Total HT	46 800,00 €		46 800,00 €

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

8. Avenant au marché de travaux de la Cathédrale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants concernant le marché de travaux de la Cathédrale établi par Mr Fiore Architecte.

		Tranche ferme (Tranche N°1)			Tranche conditionnelle N°1 (Tranche N°2)		
		Marché HT	Avenant HT	Total HT	Marché HT	Avenant HT	Total HT
Lot N° 1 Muzzarelli	Maçonnerie/ Pierre de taille/Pavage	300 695,93 €	- 15 233,16 €	285 462,77 €	66 998,80 €	- 1 397,45 €	68 396,25 €
Lot N° 2 Micha Morin	Echafaudages/Charpente/couver ture/cuivrie	220 139,28 €	22 716,30 €	242 855,58 €	385 235,09 €	1 976,77 €	387 211,86 €
Lot N° 3 Malbrel	Ebénisterie/Menuiserie bois	14 800,00 €			7 295,00 €		
Lot N° 4 Théron	Serrurerie/Ferronnerie	6 428,18 €			24 630,41 €		
Lot N° 5 Bulard	Vitrail	- €			1 047,50 €		
Lot N° 6 Malbrel	Plâtrerie/Gypserie	- €			- €		
Lot N° 7 Malbrel	Restauration de décors peints/Dorure	1 870,00 €			3 352,40 €		
Lot N° 8 Vallux	Electricité/Eclairage/Lustrerie	- €			- €		
Total			7 483,14 €			579,32 €	

Monsieur le Maire propose d'adopter les avenants tels que présentés

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

9. Règlement intérieur du marché de plein air

Monsieur le Maire rappelle au conseil la mise en place d'un règlement pour le marché de plein air et précise qu'il est nécessaire de le modifier. Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Ghislaine COUSTAL afin de présenter les modifications proposées sur le règlement intérieur du Marché de plein air.

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le nouveau règlement du marché tel que présenté.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

10. Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier (Annule et remplace la Délibération 2020_047 du 17 Juin 2020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 17 Juin 2020, Monsieur Laurent CHARRAS a été élu délégué à l'hôpital.

Monsieur le Maire précise que M. Laurent CHARRAS, infirmier, a signé une convention de partenariat avec le centre hospitalier aux termes de laquelle il participe au fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile.

Aussi, conformément à l'article L6143-6 du code de la santé, il ne peut être membre du conseil de surveillance.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N° 2020_047 en date du 17 juin 2020 et de procéder à une nouvelle élection pour désigner le représentant de la Commune au Conseil de surveillance de l'Hôpital local de St Pons de Thomières.

M. le Maire propose sa candidature.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

11. Solidarité en faveur des communes sinistrées

Monsieur le Maire rappelle le triste épisode des orages destructeurs dans le département du Gard, les intempéries dévastatrices qui ont suivi dans le département des Alpes-Maritimes ont fait d'énormes dégâts et l'impact auprès des habitants est véritablement traumatisant.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis, l'Association des Maires de l'Hérault a souhaité lancer un appel à la solidarité aux communes de l'Hérault, en faveur du département du Gard et des Alpes-Maritimes afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Maires sinistrés.

Monsieur le Maire propose d'approuver le versement d'une subvention de 1 euros par Habitant soit 2 062 € pour la commune de Saint-Pons de Thomières à l'AMF 34 qui reconduira cette participation aux Associations des Maires de ces départements.

Monsieur le Maire précise que cette subvention sera affectée sur les crédits au compte 6574 voté au budget 2020

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

12. Affectation des subventions sur crédit voté au compte 6574 (Subventions aux associations)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une première répartition des subventions a été votée au budget primitif 2020 et propose une deuxième répartition.

Monsieur le Maire demande au conseil d'en délibérer :

ASSOCIATIONS	Demandée 2020	Acceptée 2020	EXCEP	TOTAL
Familles Rurales	1500	400		400
Association des Maires de L'Hérault		2062		2062
COOP SCOLAIRE Maternelle FRESCATIS	900	900		900
RASED		302		302
TOTAL	2400	3664	0	3664

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

13. Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi dit ALUR prévoit le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au 1^{er} janvier 2021 sauf opposition des communes.

Monsieur le Maire précise qu'au vu de la situation hétérogène des 36 communes de l'intercommunalité en matière de document d'urbanisme (PLU intercommunal, PLU, carte communale ou absence de document d'urbanisme), un travail préparatoire au transfert de cette compétence serait nécessaire et propose de s'opposer à ce transfert.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

14. Convention de délégation du service public et le lancement de la procédure de la gestion du service public d'enlèvement et de mise en fourrière

Monsieur le Maire précise au conseil que certaines infractions au code de la route, en particulier aux règles de stationnement, peuvent entraîner la mise en fourrière des véhicules.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le principe de la délégation du service public et le lancement de la procédure de la gestion du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés sur le territoire communal et de signer une convention avec la société El Morgan VERLAGUET sise à Bédarieux.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

15. Dénominations des écoles de Frescatis

Monsieur le Maire informe le conseil que la précédente municipalité avait décidé par délibération en date du 19 septembre 2019 de modifier le nom des écoles de Frescatis pour un projet d'hommage à Madame Georgette TAILHADES.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par les directrices, les enseignants et l'association des parents d'élèves et précise qu'ils avaient émis un avis défavorable sur ce changement de nom et souhaitent le rétablissement de la dénomination d'origine.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'une réflexion sur un projet d'aménagement au Jardin public est mené afin de rendre un hommage particulier à Madame Georgette TAILHADES, en précisant que ce site lui sera dédié.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après débat, à la majorité il est décidé de poursuivre le projet d'aménagement du jardin public en hommage à Madame Georgette TAILHADES et de délibérer par la suite sur la modification du nom des écoles de Frescatis. Une communication auprès de la population devra être mise en place afin d'expliquer la démarche du conseil municipal.

La décision sera prise ultérieurement.

16. Questions diverses

- Madame GIL Nadège demande des informations concernant le remplacement de Mme ABBAL Magali, gestionnaire de la cantine scolaire, en congé maladie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme MANCINA a remplacé Mme ABBAL les premiers temps. Mme ABBAL n'ayant toujours pas repris son poste, un recrutement contractuel d'urgence a été effectué afin de palier à ce manque.

- Monsieur GIRONA Bruno demande qu'à l'avenir le Conseil Municipal soit tenu au courant des recrutements. M le Maire précise que chaque recrutement a fait l'objet d'une information préalable auprès des élus. Dans le cas d'un recrutement contractuel exceptionnel lié à un besoin urgent et nécessitant une décision rapide, celui-ci fait l'objet d'une information a posteriori.

- Monsieur CABROL Josian Informe le conseil municipal que compte tenu des conditions sanitaires, cette année l'opération « Noël au Ciné » n'aura pas lieu sauf dérogation.

- Monsieur CABROL Josian propose au conseil municipal de conditionner l'aide aux associations à la signature d'une charte intégrant le respect du principe de laïcité. Monsieur Cabrol précise que la communauté de communes va également proposer cette charte.

- Monsieur le Maire informe le conseil sur les points suivants :
 - L'appel d'offre pour les travaux de rénovation du Centre des Finances publiques a été lancé.
 - La Maison d'Enfants a sollicité la commune pour une aide financière concernant le raccordement à l'eau, à l'assainissement au pluvial, sur leur projet d'aménagement du bâtiment Place du marché.
 - Un Plan d'actions et réflexions – COVID 19 est mis en œuvre par la municipalité, le CCAS et prévoit en outre :
 - 1 - Bons d'achat pour les agents communaux ;
 - 2 - Bons d'achat pour les aînés en remplacement du repas ;Ces bons sont destinés en soutien aux commerçants de la commune qui ont souffert de leur fermeture (Intermarché et U Express ne rentrant pas dans ce dispositif comme convenu avec la municipalité).
 - 3 - UPSP : Une concertation permanente est établie avec la municipalité pour réfléchir sur des actions d'aides à apporter aux commerçants.
 - 4 – Gratuité des espaces publics occupés par les commerçants y compris Marché hebdomadaire pour 2020 et 2021.
- Une campagne de Test COVID est organisée par la Région Occitanie le Mardi 24 novembre de 14h à 17h ;
- Une campagne de Test COVID sera organisée par Mr Laurent Charras et la pharmacie ;
- Concernant la couverture de la zone blanche téléphonie sur les secteurs de Cavenac et Brassac – Monsieur le maire informe le conseil qu'une opération a été engagée avec un prestataire pour couvrir ces zones d'ici 2022. Cette opération nécessite la mise à disposition de terrains communaux pour le déploiement du réseau ;
- Une refonte du site internet de la commune et la mise en place d'une application mobile sont à l'étude ;

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 h 30.